



REGLEMENT DE LA 8^{ème} EDITION EN 2023

L'organisateur

L'Union Des MJC de Drôme et d'Ardèche, située au 1 rue Paul Langevin 07130 St Péray, organise la 7e édition du Marathon de la Créativité, du 10 au 28 février 2023.

II. Principe

L'idée est simple : réunir des personnes, de tous âges et de tous horizons durant un Marathon de plusieurs jours consacrés à la créativité.

Nous sommes persuadés.es que la créativité est un moteur d'émancipation, que le faire ensemble tisse du lien social, que nous devons en favoriser la mixité et la solidarité. Aussi, nous souhaitons réunir différents groupes de créateurs et de créatrices lors d'un événement fédérateur : Le Marathon de la créativité.

Différentes équipes seront constituées au sein des MJC de Drôme et d'Ardèche, mais aussi d'entreprises, d'associations diverses, de familles.... Après une phase de réalisation de leurs créations au sein d'une MJC, d'autres structures ou à domicile, l'ensemble des équipes se réunira pour un temps de partage et de présentation des créations, convivial et ouvert au public.

III. La constitution des équipes

Les équipes doivent compter au moins 2 personnes. Les équipes d'habitants.es s'inscrivent : soit auprès de la MJC la plus proche, soit directement via le formulaire d'inscription en ligne. En dehors de ces aspects, la constitution des équipes est totalement libre.

Les organisateurs et les organisatrices du Marathon invitent les participants et les participantes à envisager la création d'une équipe réunissant des personnes d'horizons, d'âges, de professions... différents.es. La diversité des membres constituera un réservoir de ressources potentiellement mobilisables d'autant plus riche.

IV. Les Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes **du 2 janvier au 10 février 2023**. Elles se font via le formulaire disponible en ligne, sur le site www.marathondelacreativite.com

V. Le déroulement

	Défis 2 semaines	Défi 3 jours
Annonce du thème	10-02-2023 à 18h30. Il sera diffusé par téléphone, SMS et/ou mail ainsi que sur la page Facebook du Marathon de la créativité	23-02-2023 à 18h30. Il sera diffusé par téléphone, SMS et/ou mail ainsi que sur la page Facebook du Marathon de la créativité
Période de création	10-02-23 à 18h30 au 26-02-23 à 10h. chaque équipe réalise chez elle ou dans sa structure, une création en lien avec le thème.	23-02-23 à 18h30 au 26-02-23 à 10h. chaque équipe réalise chez elle ou dans sa structure, une création en lien avec le thème

Les équipes seront en lien avec un membre de l'organisation de l'événement pour toute question et connaissance de l'avancée des créations pour anticiper les éventuels besoins logistiques.



Dimanche 26 février - 10h :

Les équipes se réunissent à la MJC La Canopée de Portes les Valence (1, rue Louis Aragon, 26800, Portes les Valence) et procèdent à l'ensemble des installations techniques nécessaires à la présentation de leur création.



Dimanche 26 février - 12h :

Repas partagé et convivial entre les participants - **objectif zéro déchet ! Chacun.e apporte un petit quelque chose à manger et à boire, ses couverts et des boîtes pour récupérer le surplus de nourriture.**



Dimanche 26 février, 14h :

Ouverture au public et présentation de l'ensemble des créations, en compagnie de la troupe de théâtre d'improvisation drômoise Les Givrés !



Dimanche 26 février 18h : Clôture du Marathon



Dimanche 26 février 19h : Démontage et nettoyage.

VI. Les créations

La liberté de moyens, de ressources à mobiliser et d'imagination est totale.

Les créations sont libres. Tout est possible : invention scientifique, spectacle vivant, performance, arts plastique, composition musicale, structure mobile ou immobile, film, vidéo, photo, poterie, ...

Afin que les participants.es soient le plus efficaces possibles et subissent le moins de difficultés pendant la phase de création, les organisateurs.trices les invitent à anticiper la technique qu'ils souhaitent utiliser pour libérer leur créativité et ainsi anticiper au mieux les ressources potentielles à utiliser.

Afin que les organisateurs maîtrisent au mieux le planning et le déroulement de la rencontre, les équipes devront préciser le type de création :

>>> « **Les créations éphémères** » (**danse, musique, théâtre, cirque, court métrages, performance, inter-disciplines...**) : regroupent les créations dites "vivantes" nécessitant une représentation éphémère face à un public. Les seules limites à la créativité seront relatives aux caractéristiques des espaces qui pourront accueillir ces créations (dimension et sonorisation, éclairages...) ainsi qu'à la durée : 5 min maximum par création. Se renseigner auprès des organisateurs.trices.

>>> **Les installations créatives (photo, sculpture, arts plastiques, poterie, architecture, cuisine, installation, création de jeux, structure mobile...)** : regroupent les créations pouvant être exposées et présentées au public durablement. La seule limite à la créativité sera relative à l'espace disponible et aux caractéristiques physiques du lieu d'accueil. Se renseigner auprès des organisateurs.trices.

>>> **Autres** : à préciser (soyez créatifs !)

La présentation des créations se fera sous réserve des capacités d'accueil et normes de sécurité en vigueur. Les organisateurs.trices signalent que sont interdites les créations qui risquent de dégrader les structures et espaces d'accueil, ainsi que les créations utilisant des feux vifs et la pyrotechnie.

Plus largement, toutes les créations doivent s'inscrire dans le cadre législatif en vigueur.

Les créations ne doivent pas être enregistrées à la SACEM ou la SACD (sauf exception, comme l'utilisation d'une bande son pour une création chorégraphique). L'objectif étant de favoriser les pratiques amatrices.

VII. Lieu d'accueil et matériel mis à disposition

Le rassemblement des créations sera réalisé dans une salle et en extérieur, **si le temps le permet.**

Seront à disposition :

- Tables, chaises, grilles d'exposition
- Une scène sonorisée
- Un espace de vidéoprojection (sur demande préalable)

Éventuellement, des barnums pourront servir à abriter certaines créations extérieures (sur demande préalable).

Pour toute information sur l'installation technique des créations (dimension de la scène, stand d'exposition, format vidéo...) merci de contacter les organisateurs.trices : marathon.creativite@gmail.com

Possibilité de se rendre sur place pour repérer les lieux.

VIII. Montage, Transport et démontage

Chaque équipe est responsable du transport, montage et démontage de sa création. Aucune création ne pourra rester sur le lieu d'accueil. Chaque équipe sera priée de laisser les lieux comme elle les a trouvés.

